

HOTEL CALERN
Commune de Caussols – 06460



Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

LOT n° 03 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS

Maître d'ouvrage :

Observatoire de la Côte d'Azur
Boulevard de l'Observatoire, CS 34229
06304 - NICE CEDEX 4
T : 04.92.00.39.84 – F : 04.92.00.31.18

Maître d'œuvre :

NFAR - Nicolas FELBABEL Architecte
7 AVENUE MIRABEAU
F-06000 NICE
T : 04 93 44 36 91 – F : 04 83 33 74 04

TEMPO CONSULTING
Mandelieu Technology Center
BAT - Parc d'activités de la Siagne - Allée François Coli
06210 MANDELIEU
T : 04-93-47-57-85 - F: 04-93-47-00-92

ENERSCOP Ingénierie
Parc de l'argile Lot 75
06370 - Mouans-Sartoux
T : 04 92 28 01 66 – F : 04 92 28 00 97

Phase DCE

Janvier 2017

SOMMAIRE

1	GENERALITES.....	2
1.1	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPERATION.....	2
1.2	DECOMPOSITION DU PRIX.....	2
2	CLOISONS - DOUBLAGES - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....	2
2.1	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	2
2.2	MISE EN OEUVRE.....	6
2.3	TOLERANCES DE POSE.....	6
2.4	TRAITEMENT DES JOINTS.....	6
2.5	PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE.....	7
2.6	NETTOYAGE.....	7
2.7	GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE.....	7
3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES - CLOISONS / FAUX PLAFOND.....	8
3.1	CLOISONS SÉPARATIVES de type PREGYMETAL S 180.....	8
3.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION de type PREGYMETAL 72/48.....	9
3.3	DOUBLAGE THERMIQUE.....	10
3.4	DOUBLAGE PHONIQUE.....	10
3.5	FAUX PLAFOND STANDARD.....	10
3.6	FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE.....	11
3.7	FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE EN DALLE.....	11
3.8	POSE DES HUISSERIES, TRAPPES ET CADRES.....	12
3.9	TRÂÎNASSE.....	12

1 GENERALITES

1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPERATION

Les travaux faisant l'objet du pr sent projet ont pour but la r habilitation et la r novation de l'h tel du plateau de CALERN compos e de 12 chambres avec salle de bains.

Les travaux consistent dans la cr ation d'une Salle de bain ou de douche dans chaque chambre et la r novation compl te de l'H tel, comprenant le remplacement des menuiseries ext rieures, la r fection des faux plafond int rieurs, l'am lioration de l'Espace commun d'Accueil, le remplacement des installations techniques  lectrique, de chauffage, de plomberie sanitaires, de ventilation.

La destination de l' tablissement ne change pas.

L' tablissement rel ve du Code du Travail. Il ne re oit pas de public.

Cependant le dossier est constitu  de fa on telle que le Maitre d'Ouvrage pourra demander   classer l' tablissement en Etablissement Recevant du Public (ERP de 5 me cat gorie) dans le futur.

Le projet est situ  2130, route de l'Observatoire   CAUSSOLS (06460).

Sont compris dans le pr sent projet tous les ouvrages n cessaires au parfait ach vement de la construction projet e (raccords sur les diff rents r seaux, espaces verts, etc...).

1.2 DECOMPOSITION DU PRIX

Le pr sent lot est trait    prix global forfaitaire. Ce prix forfaitaire doit  tre d termin  conform ment aux plans de l'Architecte et aux indications du pr sent document.

En principe, seul le descriptif propre   chaque lot est joint au dossier de consultation, mais il est pr cis  que l'Entrepreneur doit prendre connaissance des autres lots aupr s du Ma tre d'Œuvre.

L'Entrepreneur ne pourra, de ce fait, pr tendre ignorer les prestations et obligations des autres corps d' tat dont les travaux seront ex cut s en liaison avec les siens.

Par le fait de soumissionner, chaque Entrepreneur contracte l'obligation d'ex cuter l'int gralit  des travaux de sa profession, n cessaires pour le complet et parfait ach vement de la construction projet e, conform ment aux r gles de l'art, quand bien m me il ne serait pas fait mention explicitement de certains d'entre eux au pr sent descriptif.

Dans le cas o  les stipulations du descriptif ne correspondraient pas   celles des plans, notamment en ce qui concerne les dimensions, l'Entrepreneur se devra d'envisager la solution la plus on reuse. De ce fait, il ne pourra r clamer aucun suppl ment en s'appuyant sur le fait que la d signation mentionn e sur les plans d'une part, et sur le descriptif d'autre part, pourrait pr senter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire.

Enfin, il est pr cis  que l'Entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du descriptif, pour pr tendre   suppl ment sur le prix forfaitaire de son march , si l'ouvrage concern  figure aux plans.

L'Entrepreneur devra r ceptionner les supports sur lesquels il devra mettre en oeuvre ses ouvrages, car le fait d'avoir ex cut  ses travaux constituera une acceptation sans r serve de ceux-ci.

L'entrepreneur prendra possession du terrain dans l' tat o  il se trouve et reconna tra l'avoir visit  et s' tre entour  de tous les renseignements le concernant et notamment l'importance des travaux, l' tat et la largeur des voies d'acc s et la nature du terrain en place, tant en surface qu'en profondeur.

L'Entrepreneur du pr sent lot est r put  avoir pris connaissance des pi ces g n rales et notamment CCAP et PGC.

Les travaux du pr sent lot ne pourront  tre entrepris que lorsque l'avancement du chantier permettra de prot ger les  l ments mis en  uvre contre les intemp ries, notamment la pluie.

Les  l ments de cloisons ou plafonds devront  tre stock s   l'abri des intemp ries et des chocs.

L'Entrepreneur du pr sent lot aura   sa charge l'implantation de ses ouvrages en tra ant le d velopp  de ceux-ci   la surface du Gros-Œuvre auquel ils se trouvent raccord s.

L'Entrepreneur du pr sent lot devra, pr alablement, proc der au nettoyage, brossage et d poussi rage de la surface du gros-C uvre au raccord avec ses ouvrages.

2 CLOISONS - DOUBLAGES - PRESCRIPTIONS G N RALES

2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront ex cut s conform ment aux r gles de l'art et   la r glementation fran aise telle qu'elles se trouveront  tre en vigueur un mois avant la date d' tablissement de l'offre.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, d crets, arr t s et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques g n rales, les documents techniques unifi s (cahier des charges, cahier des clauses sp ciales, cahier des clauses techniques, m mento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) cit (s) aux paragraphes ci-dessous, avec les conventions suivantes :

- Lorsqu'un document (DTU, norme, etc.) est constitu  de plusieurs parties ou comprend des compl ments, modificatifs, amendements...seul est mentionn  le nom g n rique du document ;
- La date mentionn e dans les documents renvoie   la derni re modification parue, qu'elle ait eu lieu dans le corps principal du document ou dans ses annexes.

2.1.1 TEXTES LEGISLATIFS (MISE EN OEUVRE, CONSTRUCTION, HABITATION)

- Arr t  du 1er mars 1978 modifi  relatif aux normes de surface et d'habitabilit  des logements financ s   l'aide de pr ts conventionn s
- Arr t  du 10 janvier 1979 relatif   la nature des travaux d'am lioration ex cut s par les bailleurs sur des logements locatifs faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L351-2 (4 ) du code de la construction et de l'habitation
- Circulaire n  2004-UHC/QC2/13 du 28 juin 2004 relative   l'application des r gles de construction et   la qualit  technique de la construction (en France m ropolitaine)

2.1.2 TEXTES LEGISLATIFS (URBANISME, ENVIRONNEMENT)

- Code de l'Environnement
- Code de l'Urbanisme
- Code G n ral des Collectivit s territoriales
- Arr t  du 1er juin 2001 approuvant une solution technique pour la mise en oeuvre de la r glementation thermique 2000
- Circulaire du 25 avril 2003 relative   l'application de la r glementation acoustique des b timents autres que d'habitation
- Arr t  du 25 avril 2003 relatif   la limitation du bruit dans les h tels
- D cret n  2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caract ristiques thermiques et   la performance  nerg tique des constructions
- Circulaire du 6 juin 2006 relative aux installations de stockage de d chets non dangereux
- Arr t  du 19 juin 2006 modifi  d finissant les op rations standardis es d' conomies d' nergie
- Arr t  du 30 novembre 2007 relatif   l'agr ment de la solution technique ST 2007-001 relative au respect des exigences de confort d' t  pour l'application de la r glementation thermique 2005
- D cret n  2011-830 du 12 juillet 2011 pris pour l'application des articles L. 111-6-2, L. 128-1 et L. 128-2 du code de l'urbanisme

2.1.3 TEXTES LEGISLATIFS (SECURITE INCENDIE)

- Arr t  du 21 novembre 2002 modifi  relatif   la r action au feu des produits de construction et d'am nagement
- Arr t  du 25 juin 1980 modifi  et compl t  portant approbation des dispositions g n rales du r glement de s curit  contre les risques d'incendie et de panique dans les  tablissements recevant du public - Articles 1, 2 et 3
- Instruction technique n  249 du 24 mai 2010 relative aux fa ades
- Arr t  du 15 septembre 2006 relatif   la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les  tablissements recevant du public relevant du minist re charg  de la culture

2.1.4 TEXTES LEGISLATIFS (SANTE PUBLIQUE, SECURITE, TRAVAIL)

- Code de la Sant  Publique
- Code du Travail
- Circulaire du 9 ao t 1978 modifi e relative   la r vision du r glement sanitaire d partemental type (RSDT)

- Décret n° 95-607 du 6 mai 1995 modifié fixant la liste des prescriptions réglementaires que doivent respecter les travailleurs indépendants ainsi que les employeurs lorsqu'ils exercent directement une activité sur un chantier de bâtiment ou de génie civil
- Circulaire n° 96-5 du 10 avril 1996 relative à la coordination sur les chantiers de bâtiment et de génie civil
- Circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics
- Circulaire n° 12 du 24 mai 2006 relative aux règles générales de prévention du risque chimique et aux règles particulières à prendre contre les risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
- Arrêté du 7 août 2008 relatif à la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail
- Décret n° 2008-1156 du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle
- Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail
- Décret n° 2010-1018 du 30 août 2010 portant diverses dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail
- Arrêté du 5 août 1992 modifié pris pour l'application des articles R235-4-8 et R235-4-15 du code du travail et fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail
- Arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrément, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages

2.1.5 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P72-203-1-2)
- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-203-2)
- NF DTU 25.42 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-204-1-1)
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-204-2)
- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-203-1-1)
- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-203-1-1)
- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P72-203-1-2)
- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-203-2)
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-204-2)
- NF DTU 25.42 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-204-1-2)

2.1.6 NORMES (CONCEPTION, PERFORMANCES, FABRICATION)

- NF ISO 15392 (décembre 2008) : Développement durable dans la construction - Principes généraux (Indice de classement : P01-051)
- FD P05-101 (septembre 2003) : Guide pour l'élaboration de notices de surveillance et d'entretien des bureaux (Indice de classement : P05-101)
- P06-007 (septembre 1988) : Principes généraux de fiabilité des constructions - Liste des termes équivalents (Indice de classement : P06-007)
- X02-004 (août 1994) : Normes fondamentales - Noms et symboles des unités de mesure du système international d'unités (SI) (Indice de classement : X02-004)
- P09-101 (septembre 1990) : Joints - Terminologie (Indice de classement : P09-101)

- NF EN 520+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600)
- NF EN 13964 (juin 2014) : Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P68-204)

2.1.7 NORMES (MISE EN OEUVRE, CONSTRUCTION, HABITATION)

- NF P04-103 (décembre 1985) : Tolérances dans le bâtiment - Vocabulaire général - 2ème partie (Indice de classement : P04-103)

2.1.8 NORMES (SECURITE INCENDIE)

- NF P92-507 (février 2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu (Indice de classement : P92-507)

2.1.9 NORMES (SANTE PUBLIQUE, SECURITE, TRAVAIL)

- NF EN 12811-1 (août 2004) : Équipements temporaires de chantiers - Partie 1 : échafaudages - Exigences de performance et étude, en général (Indice de classement : P93-501-1)

2.1.10 REGLES DE CALCUL

- Règles PS 92 (DTU NF P06-013) (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004)

2.1.11 GUIDES, PRESCRIPTIONS ET SOLUTIONS TECHNIQUES

- GS 9 : Cloisons, contre-cloisons et complexes de doublage avec parement en plaques de plâtre hydrofugées de type H1 - Conditions générales de mise en oeuvre dans les locaux classés EB+ privatifs (Cahiers du CSTB, Cahier 3477, septembre 2003)
- GS 9 : Conditions générales d'emploi et de contrôle des éléments préfabriqués de hauteur d'étage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage (Cahiers du CSTB, Cahier 1362, février 1976)
- GS 9 : Référentiel - Cloisons sous actions sismiques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3582, février 2007)
- Solution technique relative au respect des exigences de confort d'été de la RT 2005 (RT 2005 - ST 2007-001, septembre 2007)
- Arrêté du 10 décembre 2003 relatif à l'agrément d'un modificatif à la solution technique ST 2001-001 pour l'application de la réglementation thermique 2000
- Arrêté du 11 juillet 2003 relatif à l'agrément d'un modificatif à la solution technique ST 2001-001 pour l'application de la réglementation thermique 2000
- Arrêté du 27 juillet 2004 relatif à l'agrément d'un modificatif à la solution technique ST 2001-001 pour l'application de la réglementation thermique 2000
- Exemples de solutions acoustiques - Réglementation Acoustique 2000 (Guide DGUHC, Solution acoustique 2002-001, mai 2002)
- Conception de l'isolation thermique des toitures-terrasses et toitures inclinées avec étanchéité (Recommandations professionnelles CSFE, mai 2012)

2.1.12 RECOMMANDATIONS DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

- Recommandation de la CNAM R 389 - Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (Moniteur du 10 novembre 2000)
- Recommandation de la CNAM R 390 - Utilisation de grues auxiliaires de chargement de véhicules (Moniteur du 8 juin 2001)
- Recommandation de la CNAM R 407 - Sécurité lors des interventions sur machines, appareils ou installations (Moniteur du 13 août 2004)
- Recommandation de la CNAM R 408 - Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (Moniteur du 10 juin 2004)

2.1.13 EMPLOI DE MATERIAUX ET PROCEDES TRADITIONNELS

Pour les matériaux et procédés traditionnels, en cas de non-conformité aux règles précédentes, le maître de l'ouvrage se réserve le droit soit de faire recommencer les travaux, soit d'appliquer un rabais proportionnel.

2.1.14 EMPLOI DE MAT RIEAUX ET PROC D S NON TRADITIONNELS

L'emploi de mat riaux, proc d s,  l ments ou  quipements nouveaux est subordonn  :

- soit   un avis technique d livr  par application de l'arr t  du 2 d cembre 1969,
- soit   un Cahier des Charges Techniques approuv s par un Contr leur Technique.

2.2 MISE EN OEUVRE

2.2.1 PLAFONDS

Les principales suj tions de mise en  uvre des plafonds sont les suivantes :

- Pose vis e sur ossature bois ou m tallique fix e   la structure (charpente ou plancher) par l'interm diaire de pi ces m talliques r glables. Les t tes de vis de fixation seront en l ger retrait par rapport au parement
- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent  tre prot g s contre la corrosion par galvanisation ou m tallisation
- Et toutes suj tions d'ex cution, suivant pr conisation du fabricant

2.2.2 PLAQUES DE DOUBLAGE

Les principales suj tions de mise en  uvre des plaques de doublage sont les suivantes :

- Pose par collage directement sur le support, suivant pr conisation du fabricant
- Raccordements avec les b tis, les huisseries ou les menuiseries ext rieures
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arr t du doublage thermique lorsque celui-ci est arr t  en un point quelconque de la paroi
- Baguettes m talliques d'angle sur toute la hauteur
- Et toutes suj tions d'ex cution, suivant pr conisation du fabricant

2.2.3 CLOISONS

Les principales suj tions de mise en  uvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et   la jonction avec d'autres s parations verticales
- Taquets de liaisonnement des  l ments de cloisons
- Raccordements avec les b tis ou les huisseries
- Renforts en bois   l'int rieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine
- Cr ation d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de pl tre cartonn  au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations
- Baguettes m talliques d'angle sur toute la hauteur
- Renforts pour cloisons de grande hauteur
- Et toutes suj tions d'ex cution, suivant pr conisation du fabricant

2.3 TOLERANCES DE POSE

Les tol rances de pose sont les suivantes :

2.3.1 TOLERANCE SUR CLOISONS

- Implantation : ± 5 mm
- Verticalit  sur une hauteur d' tage : ± 5 mm

2.3.2 TOLERANCE SUR PLAFONDS

- D faut d'affleurement entre ar tes en regard appartenant   deux plaques adjacentes : inf rieur   1 mm
- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inf rieur   0,5 mm
- Plan it  sous r gle de 2 m : ± 3 mm

2.4 TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront trait s de la mani re suivante:

- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition

- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

2.5 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, W.C., etc.) l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

2.6 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris tous les appareillages équipant ce volume.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

2.7 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULI RES - CLOISONS / FAUX PLAFOND

3.1 CLOISONS S PARATIVES de type PREGYMETAL S 180

Fourniture et mise en place de cloisons s paratives   hautes performances acoustiques non porteuse   ossature m tallique avec parement en plaque de pl tre du type PREGYMETAL S180 NRA de chez SINIAT ou  quivalent  paisseur de 180 mm selon plans comprenant :

- Cloison de distribution type PREGYMETAL S de chez SINIAT ou  quivalent, constitu e de cinq plaques de pl tre cartonn es,   bords longitudinaux amincis ayant une r sistance au feu CF 2h du type PREGYFLAM STD de 12,5 mm chacune. Ces plaques sont fix es par vissage sur une ossature m tallique r alis e en profil s d'acier galvanis  de 48 mm de largeur.

Compris matelas de laine min rale de 70 mm d' paisseur entre montants.
Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w+C = 64$ dB.

MISE EN ŒUVRE

- Nettoyage du sol   l'emplacement de la cloison
- Tra age complet au sol effectu  au cordeau. Cette op ration permettant de d celer les anomalies du plan qu'il y a lieu de discuter avec le Ma tre d' uvre, ainsi que les difficult s particuli res. Le trac  doit  tre report  en plafond avec un fil   plomb.
- Mise en  uvre d'une bande formant coupure de capillarit  en pied de toutes les cloisons. Cette barri re sera r alis e par une bande de polyane de 200  relev  jusqu'au-del  de l'arase sup rieure du rev tement de sol. La largeur de cette bande prendra donc en compte l' paisseur totale du complexe pr vu au-dessus du niveau brut de pose de cloisons.
- Rail hauts et bas en profil s m tallique dans la gamme du fabricant : fix s par pisto-scelllements ou chevillage. Aucune jonction avec le gros- uvre ne doit  tre de nature   perturber celui-ci.
- Les cloisons sont mont es, de pr f rence, apr s mise en attente des gaines  lectriques. Une face est pr alablement fix e   l'ossature pour permettre le passage des gaines  lectriques. La seconde face est fix e apr s passage des gaines  lectriques.

Aucun joint, dans la mesure du possible, ne doit se situer   moins de 0.30 ml d'une huisserie, sauf pour les huisseries proches d'un angle ou d'un d part. Les panneaux seront plac s verticalement. Aucun joint horizontal ne sera admis. Les plaques de pl tre devront  tre judicieusement choisies en fonction de la hauteur des entre dalles brutes.

Des renforts, de pr f rence verticaux, sont incorpor s lors de la mise en  uvre, pour les charges sup rieures   30 kg.

- Joints : apr s mise en  uvre de la cloison, les joints r alis s par collage de bandes   bords amincis, avec de l'enduit sp cial et recouvertes de ce m me enduit pour obtenir des surfaces planes pr tes pour l'intervention de la peinture.
- Sur les angles sortants et rentrants, on utilisera la bande de renfort d'angle avec de l'enduit sp cial et recouverte de ce m me enduit. Une suj tion toute particuli re d'ex cution du joint sera r alis e   la jonction avec le plafond.

Les cloisons seront  quip es de parement hydrofuge dans toutes les pi ces humides (salles de bain, salle d'eau, WC, cuisine, Buanderie, etc).

Les prix comprendront : coupes, d coupages, percements, toutes suj tions de pose et d'approvisionnement, pertes et chutes, sans plus-value pour semelles isolantes   la p riph rie des pi ces humides, tasseaux continus pour les angles rentrants, sortants et t tes de cloisons, habillage des t tes de cloisons et retours d'embrasures en BA 18.

Compris toutes suj tions de percements et garnissages autour des  vacuations de WC, les bouches d'extraction V.M.C. et toutes les canalisations.

Echafaudages   la demande.

Localisation

Toutes les cloisons s paratives entre circulations et chambres ou chambres et chambres, cot es 180 mm sur les plans, suivant plans architecte.

3.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION de type PREGYMETAL 72/48

Fourniture et mise en place de cloisons de distribution   ossature m tallique avec parement en plaque de pl tre du type PREGYMETAL ou  quivalent  paisseur selon plans comprenant :

- Cloison de distribution type PREGYMETAL 72/48 de chez SINIAT ou  quivalent, constitu e de deux plaques de pl tre cartonn es,   bords longitudinaux amincis du type BA 13. Ces deux plaques sont fix es par vissage sur une ossature m tallique r alis e en profil s d'acier galvanis  de 48 mm de largeur.

Compris matelas de laine min rale de 45 mm d' paisseur entre montants.

MISE EN ŒUVRE

- Nettoyage du sol   l'emplacement de la cloison
- Tra age complet au sol effectu  au cordeau. Cette op ration permettant de d celer les anomalies du plan qu'il y a lieu de discuter avec le Ma tre d' uvre, ainsi que les difficult s particuli res. Le trac  doit  tre report  en plafond avec un fil   plomb.
- Mise en  uvre d'une bande formant coupure de capillarit  en pied de toutes les cloisons. Cette barri re sera r alis e par une bande de polyane de 200  relev  jusqu'au-del  de l'arase sup rieure du rev tement de sol. La largeur de cette bande prendra donc en compte l' paisseur totale du complexe pr vu au-dessus du niveau brut de pose de cloisons.
- Rail hauts et bas en profil s m tallique dans la gamme du fabricant : fix s par pisto-scellements ou chevillage. Aucune jonction avec le gros- uvre ne doit  tre de nature   perturber celui-ci.
- Les cloisons sont mont es, de pr f rence, apr s mise en attente des gaines  lectriques. Une face est pr alablement fix e   l'ossature pour permettre le passage des gaines  lectriques. La seconde face est fix e apr s passage des gaines  lectriques.

Aucun joint, dans la mesure du possible, ne doit se situer   moins de 0.30 ml d'une huisserie, sauf pour les huisseries proches d'un angle ou d'un d part. Les panneaux seront plac s verticalement. Aucun joint horizontal ne sera admis. Les plaques de pl tre devront  tre judicieusement choisies en fonction de la hauteur des entre dalles brutes.

Des renforts, de pr f rence verticaux, sont incorpor s lors de la mise en  uvre, pour les charges sup rieures   30 kg.

- Joints : apr s mise en  uvre de la cloison, les joints r alis s par collage de bandes   bords amincis, avec de l'enduit sp cial et recouvertes de ce m me enduit pour obtenir des surfaces planes pr tes pour l'intervention de la peinture.
- Sur les angles sortants et rentrants, on utilisera la bande de renfort d'angle avec de l'enduit sp cial et recouverte de ce m me enduit. Une suj tion toute particuli re d'ex cution du joint sera r alis e   la jonction avec le plafond.

Les cloisons seront  quip es de parement hydrofuge dans toutes les pi ces humides (salles de bain, salle d'eau, WC, cuisine, Buanderie, etc).

Les prix comprendront : coupes, d coupages, percements, toutes suj tions de pose et d'approvisionnement, pertes et chutes, sans plus-value pour semelles isolantes   la p riph rie des pi ces humides, tasseaux continus pour les angles rentrants, sortants et t tes de cloisons, habillage des t tes de cloisons et retours d'embrasures en BA 18.

L'entreprise pr voira dans son offre le calfeutrement syst matique des cadres de porte int rieure par un joint mastic acrylique souple.

Compris toutes suj tions de percements et garnissages autour des  vacuations de WC, les bouches d'extraction V.M.C. et toutes les canalisations.

Echafaudages   la demande.

Localisation

Les cloisons s paratives   l'int rieur des chambres et des locaux de service.

Les parois contre les douches dans chaque Salle de bain.

Le placard d'encoffrement de la centrale SSI dans l'Espace commun.

3.3 DOUBLAGE THERMIQUE

Fourniture et pose de doublage isolant thermique du type PREGYMAX 29.5 (100+13) comprenant :

- . Un parement en plaque de pl tre cartonn  de 13 mm d' paisseur avec parement en plaques hydrofuge dans les salles d'eau.
- . Isolant en polystyr ne   haute  lasticit  de type PREGYMAX 29.5. Epaisseur pr vue 100 mm, R= 3.64 m .K/W

Coefficient thermique demand  suivant  tude et r glementation thermique en vigueur.

Pose par collage au moyen de mortier adh sif pr conis  par le fabricant, par plots ou par cordons sur les murs de fa ades avec une lame d'air de 15 mm maximum.

Se reporter  galement au Cahier du CSTB 1624 de Janvier 1980 "Guide de l'isolation par l'int rieur des b timents d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie".

L'entreprise devra le calfeutrement syst matique entre les plaques de doublage et les menuiseries ext rieures   l'aide d'un mastic acrylique avant mise en peinture.

Les cloisons seront  quip es de parement hydrofuge dans toutes les pi ces humides (salles de bain, salle d'eau, WC, cuisine, Buanderie, etc).

L'entreprise soignera parfaitement les implantations de doublages, notamment concernant le parfait  querrage du doublage thermique dans toutes les pi ces, et tout particuli rement les pi ces humides.

Compris toutes suj tions de mise en  uvre, de calfeutrement en pied par mousse de polyur thane, d' xecution, de joints et de finition conform ment aux prescriptions du fabricant et au cahier du CSTB.

Localisation

Pour les doublages thermique dans les chambres 10 et 12.

Doublage de la tra nasse d'amen e d'air frais dans le local technique traversant la chambre 12.

3.4 DOUBLAGE PHONIQUE

Fourniture et pose de doublage isolant phonique du type CALIBEL de chez ISOVER ou  quivalent  paisseur suivant localisation et plans comprenant :

- . Un parement en plaque de pl tre cartonn  de 13 mm d' paisseur avec parement en plaques hydrofuge dans les salles d'eau.
- . Isolant en laine de verre. Epaisseur 80 mm suivant localisation et plans.

L'isolation sera certifi e « ACERMI ».

Coefficient thermo-acoustique demand  : suivant  tudes et r glementations thermique et acoustique en vigueur.

Pose par collage au moyen de mortier adh sif pr conis  par le fabricant, par plots ou par cordons sur les murs de fa ades avec une lame d'air de 15 mm maximum.

Compris toutes suj tions de mise en  uvre, de calfeutrement en pied par mousse de polyur thane, d' xecution, de joints et de finition conform ment aux prescriptions du fabricant et au cahier du CSTB.

Se reporter  galement au Cahier du CSTB 1624 de Janvier 1980 "Guide de l'isolation par l'int rieur des b timents d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie".

Localisation

Isolation int rieure dans le local technique VRV suivant plans.

3.5 FAUX PLAFOND STANDARD

R alisation de faux plafond en plaques de pl tre standard ou hydrofuge du type BA13 lisse   bords amincis, sur ossature, fix  sur suspentes et rails porteurs, type PLACOSTIL ou  quivalent conform ment au cahier des charges du fabricant, compris toutes suj tions de finition, en rives en relev s, de joues, de coupes, de r servations, pose de grilles de ventilations, etc.

Nombre de plaques à mettre en œuvre : 1 plaque de BA13 dans les pièces sèches et 1 plaque de BA 13 hydrofuge pour les parties placées dans les pièces humides.

L'entreprise devra la pose des trappes en bois fournies par le lot MENUISERIES INTERIEURES.

Compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation

Pour les parties planes de faux-plafond toutes les chambres et salle de bain.

Au plafond des locaux de service (Kitchenette, Espace lingerie, sanitaire commun, SAS suivant plans d'architecte.

3.6 FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE

Réalisation de faux plafond en dalles de plâtre acoustique du type GYPTONE de chez PLACO ou équivalent, fixés sur ossature, fixé sur suspentes et rails porteurs conformément au cahier des charges du fabricant, compris toutes sujétions de finition, en rives en relevés, de jouées, de coupes, de réservations, pose de grilles de ventilations, etc.

La prestation comprendra la réalisation du complément de surface par un faux plafond standard en plaques de BA 13 ordinaire.

Performances acoustiques Alpha $w > 0.55$ minimum.

Nombre de plaques à mettre en œuvre : 1 plaque.

L'aire d'absorption devra être égale à 100% de la surface au sol des circulations communes correspondantes par niveau.

Dans le cas où les faux plafonds seront équipés de spots, l'entreprise devra interrompre la laine de verre au pourtour du spot, en coordination avec le titulaire du lot ÉLECTRICITÉ.

Ces différents systèmes devront être réalisés suivant les avis techniques du fabricant, y compris l'ensemble des finitions et prescriptions particulières.

Localisation

Au plafond de l'Espace Commun Salon, suivant plan architecte.

3.7 FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE EN DALLE

Fourniture et pose de faux plafond en panneaux rigides de laine minérale, démontables, du type FOCUS D/A de chez ECOPHON ou équivalent.

Dimension des panneaux : 600 x 1500 mm à bords droits; épaisseur 20 mm.

Mise en œuvre des ossatures support ; finition apparente en aluminium laqué de largeur 24 mm sur 2 côtés seulement.

Les suspentes de catégorie MO seront capables de rester en place sous l'effet de surpression dans les locaux et circulations et de variations de dépression dans les pléniums ; il sera également mis en place pour s'opposer aux déformations des suspentes une fourrure métallique de longueur appropriée à celle des suspentes (1 tous les 1.50 m²).

La finition sera assurée par une cornière de rive et cornière d'angle conformément au DTU 58/1.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec les lots techniques pour exécution de toutes les réservations nécessaires à la mise en place des appareillages sous l'égide de la Maitrise d'œuvre.

La prestation comprend toutes sujétions de découpes, de calepinage, de retombées et de décaissés, notamment devant les fenêtres hautes, suivant détails de l'Architecte.

La prestation comprendra également :

- . toutes sujétions pour incorporations diverses dans le plafond. Coordination à prévoir avec les autres lots.(Voir lots techniques).
- . traversées des joints de dilatation (suivant plans).
- . la fourniture et mise en place d'un matelas en laine minérale de 75 mm d'épaisseur

Caractéristiques Techniques :

- classement au feu : M0
- absorption acoustique minimum : 1.00 Alpha w
- résistance à l'humidité : 95% HR à 30°C

Compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation

Faux plafond sur coursives Sud et dégagement devant chambres 11 et 12, suivant plans d'architecte

3.8 POSE DES HUISSERIES, TRAPPES ET CADRES

Distribution, pose, traçage et scellement des huisseries, des trappes et cadre de trappes à incorporer dans les cloisons et les faux plafonds réalisées par le présent lot.

L'entreprise devra le calfeutrement entre les plaques de plâtre et les cadres métalliques ou bois à l'aide d'un mastic acrylique avant mise en peinture.

Les huisseries et cadres sont fournis par le lot Menuiseries bois.

Localisation

Suivant plans architecte.

3.9 TRAÎNASSE

Réalisation d'une traînasse coupe-feu 1 heure pour amenée d'air frais au local.

Elle sera constituée par un assemblage en plaque de plâtre de type PROMATEC L 500 de chez PROMAT ou équivalent, épaisseur des plaques 40 mm minimum. Le montage se fera conformément aux prescriptions du fabricant et devra être validé par le Contrôleur Technique avant exécution.

L'entreprise fournira le PV d'essai de résistance au feu du produit fini.

Section intérieure de la traînasse 150 cm * 150 cm.

Localisation

Pour la canalisation d'amenée d'air frais traversant la chambre 12 suivant plans.